

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni à la mairie le lundi 18 septembre 2017 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire.

Etaient présents : Ms PITON. Mmes LE BERRE. LE GARREC. LÉON.
Ms ABALAIN. DONVAL. Mme CORNEC.
Ms. MAUBIAN. JACQUEMARD. PONCELET. Mme HOAREAU.
Ms BYA.

Elue secrétaire de séance : HOAREAU Ana-Cristina

Excusés : David LE GUEN (pouvoir à Jean Jacques PITON), Yvon POULIQUEN (pouvoir à Serge DONVAL)

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour les marques de sympathie qu'il a reçues lors du décès de sa mère cet été.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 26 juin 2017

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION D'UN ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur René Roué acceptée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 11 septembre 2017, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il peut être procédé à l'élection d'un nouvel adjoint sans élections complémentaires conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT. Par ailleurs, il appartient au conseil de déterminer librement le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Enfin, en application de l'art L 2122-10 du CGCT, le conseil peut décider si l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le conseil décide donc de maintenir quatre postes d'adjoints, d'élire un nouvel adjoint sans élections complémentaires et que celui-ci occupera le 4^{ème} rang au tableau du conseil.

Monsieur le Maire précise que tous les autres adjoints passent au rang supérieur et remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

Il a été procédé ensuite et sous la présidence de M. PITON Jean Jacques maire, à l'élection d'un adjoint.

Monsieur DONVAL se déclare candidat au poste d'adjoint ayant compétence dans les domaines de la voirie, des affaires foncières, sécurité et prévention

Aucun autre candidat ne se déclarant, il est procédé au vote, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés.....	12
Majorité absolue.....	8

Monsieur DONVAL Serge a obtenu 12 voix

Monsieur DONVAL Serge ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Il percevra une indemnité de fonction, versée mensuellement, à compter de ce jour.

3. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la délégation donnée au maire par délibération n° 2014-05-020 en date du 7 avril 2014, le maire avise l'assemblée de son choix de renouvellement de la ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois à hauteur de 150 000 € auprès du Crédit agricole aux conditions ci-dessous :

Taux variable : Euribor 3 mois + 1.350 %

Frais de commission d'engagement : 0.25 % l'an soit 375 €

Frais de dossier : 350 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

4. CESSIONS DE TERRAINS RUE DES HERMINES, RUE DES MONTS D'ARREE ET A CLEUSDREIN

Le maire propose d'ajouter un troisième dossier à savoir la cession de terrain à Cleusdrein, les documents étant parvenus en mairie après l'envoi de la convocation.

Rue des Hermines

A la demande de la collectivité et dans le cadre de la régularisation de la limite de propriété au n° 5 rue des Hermines, chez Monsieur PERROT Léopold, un document d'arpentage a été établi par le cabinet A & T OUEST.

Ce document porte sur une redéfinition de la limite de propriété de la parcelle n° 2380 section C.

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Le conseil autorise le maire à recevoir l'acte en la forme administrative et autorise le premier adjoint à signer l'acte au nom de la commune et les différentes pièces du dossier.

Pour information, Monsieur Perrot a obtenu un certificat d'urbanisme opérationnel positif pour son terrain.

Rue des Monts d'Arrée

Monsieur Créach et Madame Hanzo propriétaires de la parcelle n° 307, section C d'une contenance de 512 m² proposent de céder à la commune une bande de terrain longeant la rue des Monts d'Arrée pour une surface de 35 m².

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Monts d'Arrée, la commune est intéressée par cette session à titre gratuit et acceptent la proposition de Monsieur Créach et Madame Hanzo.

Un document d'arpentage a été établi par le cabinet A & T OUEST.

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Le conseil autorise le maire à recevoir l'acte en la forme administrative et autorise le premier adjoint à signer l'acte au nom de la commune et les différentes pièces du dossier

Cleusdrein

Pour réaliser l'extension de son habitation, M. Jonathan CROCHET demeurant à Cleusdrein sollicite la commune pour un échange de terrains.

M. Crochet, propriétaire de la parcelle n° 1208, section B, d'une contenance de 227 m² cède à la commune 8 m² et reçoit en contrepartie, sans règlement de soulte, une parcelle de 4 m² issue du domaine public.

Un document d'arpentage a été établi par le cabinet A & T OUEST.

Les frais de géomètre sont à la charge du demandeur.

Le conseil autorise le maire à recevoir l'acte en la forme administrative et autorise le premier adjoint à signer l'acte au nom de la commune et les différentes pièces du dossier

5. DECISION MODIFICATIVE

Lorsqu'une étude relative à une opération immobilière est suivie de réalisation, elle doit être intégrée au coût de l'immobilisation en cours.

Cette intégration fait l'objet d'une opération d'ordre budgétaire constatant le coût de cette étude au compte d'immobilisation en cours 23 concerné.

Une décision modificative est donc nécessaire pour réaliser cette intégration en section d'investissement sur le budget général :

DEPENSES			
Article	Libellé	+	-
2313/041	Intégration des frais dans les travaux église	21 152.80	

RECETTES			
Article	Libellé	+	-
2033/041	Intégration frais d'insertion dans les travaux église	820.80	
2031/041	Intégration frais d'études dans les travaux église	20 332.00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Le maire précise que lors du dernier conseil municipal du 11 décembre, il conviendra de faire les dernières décisions modificatives concernant notamment la vente du presbytère où la commune est condamnée à payer la somme de 25 656.54 €.

Le maire rappelle les faits relatifs à ce dossier et la commune doit payer les frais d'agence immobilière, les frais notariés, les dépens et les frais irrépétibles.

Marie-Pierre LE BERRE annonce qu'il faut restreindre les dépenses jusqu'à la fin de l'année pour financer cette dépense imprévue.

6. TARIFS CANTINE POUR PAI

Le maire annonce que quatre projets d'accueils individualisés (PAI) sont actuellement en cours à l'école maternelle.

Le Maire présente au conseil la problématique de l'accueil à la cantine scolaire des enfants souffrant d'allergies alimentaires nécessitant le suivi d'un régime particulier précisé dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé par la commune, l'école, la médecine scolaire et les parents.

Deux cas de figures se présentent :

Le prestataire (Convivio) est en capacité de fournir un repas répondant aux exigences du PAI ;

Le repas est alors facturé au tarif normal soit 3.50 € pour l'année scolaire 2017-2018.

La famille fournit le repas, la commune assure la remise en température et le service, il est proposé au conseil de facturer cette prestation au prix de 1.19 € correspondant à la différence entre le prix facturé aux familles et le prix facturé par le prestataire à la commune (2.31 €)

Accord du conseil à l'unanimité.

Le conseil précise qu'il est important d'accueillir ces enfants.

Cédric Poncelet trouve dommage de faire payer 1.19 € pour réchauffer un plat au four à micro-ondes mais il est précisé qu'il y a des frais de personnel car deux personnes s'occupent des enfants à la cantine.

Avis favorable de l'inspection d'académie pour l'ouverture d'un ½ poste en maternelle à Ploudiry.
60 enfants à la rentrée : 17 enfants en grande section, 20 en Moyenne section et 6 de petite section, et 23 en petite section et très petite section ;
Cantine : 32 rationnaires à ce jour ; une « commission menus » se réunira toutes les 6 semaines avec le directeur et la diététicienne et la responsable de la cantine.

Ecole St Joseph : 83 enfants à la rentrée de septembre.

Les deux écoles sont de retour à la semaine à 4 jours ;

Réalisation des travaux à l'école maternelle pendant les vacances : salle de motricité, portails...

7. PROJETS COMMUNAUX

Eglise

La fin de la tranche ferme est en cours par la pose du parapluie et la pose de la bâche cette semaine.
Réception de travaux le lundi 25 septembre 2017.

Le montant total du marché : 2 000 € en dessous du marché signé

Effacement des réseaux à Veuleury

Tous les propriétaires ont donné leur accord pour que le poteau à Veuleury disparaisse. Le début des travaux est prévu en octobre ;

Le Goupil

Les héritiers ont une proposition de vente de leur licence par la commune de Plonévez-Porzay pour un montant de 2 000 €. L'accord de la commune est nécessaire pour vendre.

Le conseil accepte le transfert.

Marie-Pierre LE BERRE et Emmanuelle LE GARREC présentent aux conseillers les différents projets engagés avant l'été.

Bâtiments communaux, aménagement du bourg, environnement, opérations nouvelles telles le nouveau lotissement, le parcours santé-nature, cadre de vie.....

Objectif de fin d'année pour ces projets.

Environnement :

Suppression de produits phytosanitaires. Prévision d'une ½ journée citoyenne le 14 octobre 2017 avec plusieurs groupes : cimetière, cour de la salle communale et voirie.

Prévoir une inscription en mairie pour une meilleure organisation.

Un goûter sera servi à l'issue de cette rencontre.

Opérations nouvelles :

Extension ou nouveau lotissement : il est nécessaire de recourir à un architecte et il faudra lancer un appel d'offres pour choisir un maître d'œuvre.

Tables de pique-nique : le groupe de travail doit se réunir pour avancer sur ce sujet en association avec les projets des sentiers pédestres et du cadre de vie.

Prévision d'une réunion commune avec le GRPP et Mein Ha Diri.

Réouverture du commerce : le groupe de travail va se réunir.

Expositions de l'été à l'ossuaire : constatation de critiques gratuites et peu correctes.

Point positif : aucune dégradation

Les textes pour le musée éclaté seront écrits par Françoise Cloitre.

Marché de Noël prévu à la Maison du Plateau. Faire une réunion commune sur le bilan des expos sur les deux communes avec les élus de La Martyre et Ploudiry. Il convient de poser les jalons sur les aides communautaires.

St Antoine : l'exposition sur Jean Mingam fut un succès. Guillaume Maubian souhaite faire vivre St Antoine pendant l'été par des concerts par exemple.

Il est aussi prévu de modifier le texte de présentation de la commune sur le site de la CCPLD.

Eclairage de la piste cyclable : coût très important et n'est pas d'actualité.

Sécurité dans le bourg : un signallement à la gendarmerie sera réalisé pour une intervention aux horaires scolaires ;

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée sur tous ces projets. Toutes ces idées seront à étoffer en groupe de travail.

Parcours santé : le dossier avance grâce au CAUE qui a proposé un projet ;

L'idée est d'associer plusieurs sortes de haies et d'étoffer ce qui existe déjà. Planter également des arbres remarquables, densifier les alentours de l'antenne et marquer l'aire de stationnement par un petit espace de verdure. Possibilité de créer une aire de camping-car.

Les vestiaires seront à aménager. Proposition d'un verger conservatoire : pommiers, poiriers à l'utilisation de toute le monde (mise en place d'ateliers de greffage par exemple : axe participatif)

Talus plantés, espace enherbé, tonte différenciée ; ces travaux pourraient être réalisés en régie ;

Idées intéressantes à creuser.

8. DELIBERATIONS DIVERSES

Néant

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Avancement du PLUi

Une présentation plus construite sera présentée au prochain conseil municipal.

Présentation de l'enveloppe urbaine et des sites potentiels de renouvellement urbain ;

Il reste à déterminer un certain nombre de mètres carrés à urbaniser : réserve foncière communale, terrains dans le bas bourg, terrain rue Xavier Grall et rue de La Martyre.

De 12 hectares on passera à 4 hectares constructibles.

b) SIPP

Emmanuelle LE GARREC donne les chiffres des activités d'été au SIPP pour l'enfance, la jeunesse et le sport été ; Les besoins se situent sur l'enfance ; des activités seront supprimées pour la jeunesse pendant la période scolaire.

c) Prochains conseils municipaux

Ils auront lieu les 23 octobre et le 11 décembre

d) Chantier de Kerléo

Serge Donval fait part aux conseillers de la réalisation du chantier d'enrochement à Kerléo réalisé par l'entreprise CHOPIN.

e) Départ de René Roué

Il est prévu d'organiser une petite cérémonie pour le départ de René Roué : apéritif suivi d'un repas.

Une cagnotte sera ouverte afin de lui offrir un cadeau.

f) Marie-Pierre LE BERRE

Elle enverra un message pour préciser son nouveau numéro de portable et sa nouvelle adresse mail

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50